

Titulaire au CCE : Dominique Rodriguez

Suppléant : Jean-Paul Breischtroff

RS au CCE : Thierry Ferrier

Ordre du jour :

1. Stratégie SI (pour information)

2. Classement en services actifs des emplois d'EDF S.A. à compter du 1^{er} juin 2012 (pour avis)

3. Questions diverses

1. Stratégie SI (pour information)

Rapporteurs : Madame Isabelle Tournassoud et Monsieur Laurent Ferrari

EDF Groupe consacre 2 Mds€ pour les Systèmes d'Informations (SI) au périmètre d'EDF SA et ERDF c'est 1,5 Md€, en progression de 5 % par an. Un benchmark (analyses comparatives) a été réalisé auprès de grandes entreprises, ce qui conduit EDF à élaborer une trajectoire financière pour la filière SI 2012 - 2015.

Les points principaux de l'étude comparative montrent :

- Dépenses du SI d'EDF plus chères d'environ 10 à 15 %, voir 100 % en comparaison de certaines entreprises.
- Nous avons tendance à mettre de la surqualité.
- La part d'externalisation des activités (achats externes et taux de main-d'œuvre) d'EDF est de 35 %, il est de 85 % à l'externe pour les autres entreprises.

Il a été rappelé que le président Proglia a demandé une réduction des coûts de 6 % sur le SI. Le budget de la direction commerce est consommé pour 50 % au SI, celui de la DOOAT est encore supérieur. Chaque entité a désigné un responsable sécurité des SI.

Nous sommes intervenus sur le fond du dossier pour :

- Faire remarquer bien humblement, que ce n'est pas par une présentation de 45 minutes en séance plénière du CCE que nous pouvons réaliser une analyse constructive, le document remis « Stratégie SI » est très succinct. Des séances de préparation, consultations en réunions bilatérales auraient été nécessaires.
- Nous sommes très réservés sur les études comparatives que nous n'avons pas eu l'occasion de consulter. Nous considérons qu'à notre connaissance aucune entreprise que vous nous avez citée n'a un périmètre d'activités comparable à celui du Groupe EDF. Les études comparatives sont à prendre avec précaution et il faut comparer ce qui est comparable.
- Nous actons que le document et la présentation de ce jour concernent presque exclusivement le domaine technique, et n'évoque le volet social que très brièvement en indiquant les recrutements 2009, 2010 et 2011 respectivement 43, 88 et 70. Il aurait été souhaitable que nous ayons des éléments sur le taux des départs en retraite, que nous considérons être très supérieurs aux recrutements que vous indiquez.
- Nous rappelons que l'Académie des Métiers Systèmes d'Information que vous nous aviez présentée affichait une GPEC qui indique 80 suppressions d'emplois et que nous nous demandons toujours dans quelle instance le dialogue a eu lieu, s'il a eu lieu ?

- Nous avons insisté sur le périmètre sécurité du SI et particulièrement pour les fonctions du SDIN. C'est aussi pour cela que nous pouvons justifier qu'aucune autre entreprise n'intègre des fonctions aussi capitale et complexes que le SI du Groupe EDF.

En conclusion FO Energie et Mines, considère ne pas avoir été suffisamment informée.

Le Président indique qu'un travail sera conduit avec la commission SI du CCE.

2. Classement en services actifs des emplois d'EDF S.A. à compter du 1^{er} juin 2012 (pour avis)

Rapporteurs : Mesdames Michèle Lemiere et Valérie Dupont, Monsieur Michel Jannic

Avis FO Énergie et Mines sur le classement en services actifs des emplois à EDF SA.

L'avis du Comité Central d'Entreprise d'EDF-SA est sollicité ce 4 mai sur le référentiel de classement des emplois en services actifs.

Rappelons l'analyse qui est la nôtre.

En effet, dans le cadre de la réforme du régime spécial de retraite des IEG, le Gouvernement avait prévu une disposition supprimant les bonifications d'ancienneté pour les jeunes embauchés à compter du 1er janvier 2009, et faisant obligation de négocier une autre contrepartie.

Concernant les taux de services actifs, rien a priori n'imposait une remise en cause de ceux-ci. Pour les organisations syndicales, en principe, le bon sens aurait voulu que l'objet d'un examen des services actifs ne se justifie que par une amélioration de ceux-ci, à savoir par un « dépoussiérage », et **une prise en compte de nouvelles pénibilités.**

Mais dans un contexte où l'allongement de la carrière, ou plutôt le report de l'âge de départ en retraite se pose en principe doctrinaire par le législateur, il est évident pour lui que les services actifs doivent être voués à disparaître par de multiples stratagèmes technicoadministratifs.

Ainsi, les critères retenus sont des critères très exigeants, fondés sur une pénibilité uniquement physique et qui sera recalculée tous les 3 ans, associée à la tenue des emplois.

*L'application à EDF SA de l'accord « pénibilité services actifs » signé par la seule CGT et les employeurs des IEG du 16 avril 2010, transposées par décret le 23 septembre 2011, va faire **des ravages dans les services actifs des agents de la maintenance et du tertiaire qu'ils soient exécution maîtrise ou cadres.***

*À l'issue de la réunion de clôture de la concertation fin décembre 2011, **la Direction a exprimé son point de vue** : « la concertation a permis l'évolution positive de 64 % des emplois étudiés entre la proposition de départ (de la direction) et la fin de la concertation à EDF SA ».*

Pour FO, il s'agit là d'une présentation « au-delà du réel ».

Pour FO Énergie et Mines, la seule lecture possible est de comparer la situation actuelle avec la situation future.

*Sur cette base, **la baisse** de reconnaissance des services actifs qui sera appliquée prochainement, concerne 86 % des emplois étudiés (hors Système Électrique Insulaire).*

Le processus prévoit qu'après l'avis formel du CCE le résultat de l'accord doit se décliner dans tous les établissements d'EDF-SA comme dans toutes les entreprises des IEG, via la consultation des CE et jusqu'aux notifications individuelles aux agents (maximum, le 30 avril 2013).

*FO Énergie et Mines **émet donc un avis négatif**, très négatif sur ce dossier, comme nous l'avons fait à toutes les étapes d'élaboration de ce long processus de réduction des droits des agents et qui, **dans la pratique, ne fait que commencer.***

3. Questions diverses

Le Président Bernard Lassus commente le dossier en cours de l'affaire EDISON qui est en passe d'être finalisé. La Consob confirme l'offre publique obligatoire sur EDISON à 0,89 € par action ordinaire Edison.

Monsieur Thomas Piquemal viendra prochainement devant le CCE présenter le dossier.

Prochaine réunion séminaire CCE EDF SA le 7 juin au Stade de France où seront abordés les enjeux stratégiques d'EDF SA.